



CAPN 3 du 16 mai 2018 DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En propos liminaire et avant d'aborder les dossiers, la CFE/CGC et l'union UNSA/CFTC rappellent qu'un groupe de travail s'est tenu le 10 avril dernier pour présenter les futures règles de mutation qui seront préfigurées dès 2019 dans 14 directions tests et généralisées en 2020. **L'affectation nationale au département concernera toutes les catégories des personnels de la DGFIP.** A cette date, les Résidences d'Affectation Nationale disparaîtront, de même que l'affectation nationale mission/structure.

L'affectation au département des IDIV sur les emplois administratifs, s'intègre déjà dans ce contexte bien qu'il n'existe aucune CAP locale pour les cadres supérieurs.

Pour cette raison, nous demandons que la consigne exprimée dans la note de service du 15 février 2018 du bureau RH-1B, sur la nécessaire prise en compte des situations particulières que peuvent connaître les cadres, aura été respectée par nos Directeurs. Si tel n'était pas le cas, comment traiter les situations non prises en comptes de nos collègues à posteriori ?

Par ailleurs, l'accélération des restructurations dans la sphère administrative va entraîner des surnombres dans certaines directions. En effet, certains cadres ne voudront pas quitter leur département d'origine pour rejoindre les nouvelles structures de type pôles supra-départementaux, de type CSRH, pôles juridictionnels...

Dans ce contexte de surnombre à résorber, les inspecteurs figurant dans le vivier IDiV vont éprouver de nouvelles difficultés à trouver un poste en promotion dans une zone géographique située à distance raisonnable du centre de leurs intérêts familiaux et économiques.

Pour ce motif, nous réitérons notre demande de supprimer la limite de trois mouvements pour les inspecteurs inscrits dans le vivier IDiV afin d'éviter qu'un candidat ne perde le bénéfice de sa sélection. Elle serait valable sans limite de temps et éviterait au lauréat forclos d'avoir à repasser la sélection.

Plus globalement, les syndicats CFE/CGC et l'union UNSA/CFTC sont très inquiets sur l'avenir de la fonction publique et des services publics après l'annonce gouvernementale de bâtir un nouveau modèle de conduite des politiques publiques qui *« doit mettre fin à une vision déclinante et résignée de l'intervention publique »*.

Nous demandons l'ouverture de discussions sérieuses portant sur :

- un moratoire appliqué aux suppressions d'emplois à la DGFIP (AP 2022) ;
- les projets remettant en cause les garanties statutaires des fonctionnaires (AP 2022) ;
- la reconnaissance de nos efforts dans un contexte de restructurations, de baisses significatives d'effectifs, d'intégration du numérique dans nos métiers, à travers le rétablissement de perspectives de carrière ;
- la revalorisation générale du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le 22 mai prochain, nous appelons à la mobilisation pour protester contre la méthode employée et la nature même de certains chantiers du projet « Action Publique 2022 ».

Nous remercions les membres du bureau RH pour la qualité de leurs travaux, pour leur disponibilité et pour l'attention portée à cette déclaration liminaire.